



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Délibération de la Commission Recherche

N° 2023-CFR-0001

Séance du 20 janvier 2023

Président : M. Pasquale MAMMONE

Vice-Président : M. Éric MONFLIER

Approbation du procès-verbal de la Commission Recherche du 18 novembre 2022

Condition d'acquisition du vote : Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 28

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

La Commission Recherche approuve le procès-verbal de la Commission Recherche du 18 novembre 2022.

Arras, le 23/02/2023

Le Président

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Procès-verbal de la Commission Recherche plénière
du vendredi 18 novembre 2022**

- MEMBRES PRESENTS -

Président : Pasquale Mammone

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE

Représentants des Professeurs et assimilés :

Isabelle-Oliviane Brodin, Michel-Pierre Chélini, Didier Defer, Fabien Gosselet, Ahmed Laghribi, Pierre Marquis, Eric Monflier, Patricia Rochwert-Zuili, Anne-Gaëlle Weber

Représentants des Habilités à Diriger des Recherches :

Yaël Frégier (PP), Valérie Mutelet, Sarah Voinier

Représentants des Docteurs :

Joseph Attila, Pietra Candela, Thierry Chartier, Antoine Destenberg, Evelyne Jacquelin, Luis Meneses-Lerin (PP), Gildas Morvan (PP), Marie-Anne Vanneaux

Représentants des autres enseignants :

Représentants des ingénieurs et techniciens :

Nathalie Cabiran, Dominique Prévost, Emmanuel Sevin, Pierre Vergnaud

Représentants des BIATSS :

Représentants des usagers :

Personnalités extérieures :

Carole Vallet (PP), Christophe Müller (PP), Christine Chénè (PP)

MEMBRES DE DROIT AVEC VOIX CONSULTATIVE

Annie Vanhaecke, Cyrielle Tirman

Vice-présidents et chargés de missions recherche :

Isabelle Caby, Gabriel Velu

Directeurs d'équipes reconnues :

Hamid Allaoui, Emmanuel Antczak, Jan Goes, Hugues Hellio, Jean-Philippe Lecointe, Pierre Schneider, Chrysost Bangake

Directeurs de composantes :

Bertrand Mazure

Invités :

Laurence Deloffre, Frédéric Leburgue, Xavier Boniface, Ahmed El Hajjaji

- MEMBRES EXCUSES -

Victoria Pleuchot, Fabien Caqueret, Bernard Reitel, Nicolas Blondel, Marie-Hélène Garcia

- ORDRE DU JOUR -

1. Gouvernance, stratégie

1.1. Points d'actualité

1.2. Approbation du procès-verbal de la Commission Recherche du 23 septembre 2022 (vote)

1.3. Information sur le dépôt des pré-propositions dans le cadre de l'appel à projets générique 2023 de l'ANR

2. Financements et conventions de Recherche

2.1. Demandes de financement au titre du « Bonus Qualité Recherche » (vote)

2.2. Demandes de financement au titre du dispositif « Visiting Professors » (vote)

3. Etudes doctorales

3.1. Attribution des allocations doctorales 2022 (vote)

3.2. Point d'information sur l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

3.3. Rapports d'activités directeurs des écoles doctorales A2U

3.4. Charte du doctorant (vote)

3.5. Avis sur la désignation de Madame Pauline GUINARD en tant que rapporteur de la soutenance de thèse de Madame Léa DONGUY

3.6. Avis sur la désignation de Madame Pauline LEMAIGRE-GAFFIER en tant que rapporteur de la soutenance de thèse de Monsieur Gatien WIEREZ

1. Gouvernance, stratégie

1. Points d'actualité

Monsieur le Président introduit la séance.

Monsieur le Président informe les membres qu'une manifestation a été organisée le 15 novembre dernier au Louvre Lens Vallée pour présenter le projet MAIA. La journée a été un succès et Monsieur le Président remercie Madame Anne-Gaëlle Weber et Monsieur Christophe Lecoutre qui ont animé la journée et Monsieur le Vice-Président qui l'a organisée. Les tables-rondes ont donné lieu à des échanges riches avec des questions pertinentes. Les représentants du Conseil Régional Hauts de France et de l'Etat étaient présents. Il est aujourd'hui clair que la signature régionale Intelligence Artificielle est au sein de l'A2U et est portée par l'Université d'Artois.

Monsieur le Président indique que la liste des enseignants chercheurs qui ont obtenu une prime individuelle a été dressée. Les courriers ont été envoyés aux intéressés. Il rappelle la procédure : le CAC restreint donne un avis, le CNU donne un avis, le Président sans renoncer à son pouvoir d'appréciation tient compte du mieux possible de ces avis pour établir la liste des bénéficiaires. L'exercice a été complexe car les membres du CAC restreint ont été très bienveillants, marquant leur confiance au Président pour les arbitrages. Sur le volet recherche, 44 A ont été attribués pour 18 jetons et 69 candidatures au total. Les avis des CNU sont très différents, certains avis sont très légers. Le Président mentionne beaucoup de triple A. Certains collègues qui n'avaient jamais eu la PEDR avaient de très bons avis. Le CNU a attribué 38 A. Monsieur le Président a adopté certaines règles :

- Avoir un A par le CAC et un A par le CNU, mais cette règle comporte un biais qui est la différence d'appréciation des CNU. Il y avait 34 doubles A
- Le nombre de A attribués. Il restait 25 dossiers.
- Parmi les dossiers restants, Monsieur le Président a regardé ceux qui avaient obtenu la PEDR auparavant, prenant en compte le fait que le CNU fait une évaluation sérieuse et détaillée. Monsieur le Président a aussi regardé les avis des rapporteurs.

Monsieur le Président a fait un travail factuel. Certaines sections CNU auraient décidé de mettre B en recherche pour des personnes qui ont des responsabilités collectives, comptant sur le fait qu'un A en responsabilités collectives permettrait d'obtenir la prime pour le plus grand nombre. Certains ont pu avoir un B alors qu'ils méritaient un A.

Au final, 18 enseignants chercheurs ont obtenu la prime individuelle. Cette prime devait reconnaître l'activité de recherche. Pour l'activité pédagogique, des heures de référentiel sont attribuées plus généralement. En cas d'activité de recherche, la gratification est moins certaine et plus compliquée. La nouvelle prime était une opportunité pour reconnaître et encourager l'activité de recherche. Pour les autres jetons, l'activité en recherche était prioritaire. En résumé, un enseignant chercheur qui avait plusieurs A mais un C en recherche n'a pas eu de prime.

Au final, 31 primes ont été attribuées pour la recherche, l'activité pédagogique et l'engagement collectif avec une répartition de 13 femmes et 18 hommes. 24 femmes et 45 hommes avaient déposé un dossier.

Dès le mois de février 2022, il a été annoncé que les bénéficiaires d'une prime individuelle ne pourraient pas faire plus de 50 heures complémentaires afin d'encourager les activités de recherche et de dégager du temps pour cela. Ensuite, les enseignants chercheurs ne peuvent pas être gratifiés deux fois pour la même chose : pour une responsabilité pédagogique via le référentiel et par la prime. C'est pour cela qu'il existe la limite des 32 heures au titre du référentiel horaire. Cela a été voté et rappelé dans les différents conseils. Ces règles seront appliquées à la lettre. Il n'y aura pas de dérogation, seulement une marge de tolérance d'une vingtaine d'heures pour tout le monde. En cas de dépassement du nombre d'heures, celles-ci ne seront pas payées.

L'objectif est d'augmenter le nombre de jetons pour les primes liées à la recherche. En 2023, deux vagues de collègues dont la PEDR expirent arrivent. En 2022 et 2023, 27 candidats qui ont eu la PEDR pourront candidater en plus des autres potentiels candidats. Le nombre de jetons sera donc augmenté pour ne pas pénaliser les candidats méritants. Ces candidats seront limités en termes d'heures complémentaires. Les responsables de composante devront anticiper ces limitations.

Monsieur le Vice-Président indique que certaines sections CNU commentent leurs notes et méthodologie, d'autres ne donnent aucune information. Cette disparité dans le traitement des dossiers par les sections CNU peut laisser perplexes sur la manière de prendre en compte ces évaluations. A priori la procédure va changer.

Monsieur le Président précise que le CNU donnera l'évaluation avant le CAC restreint. Par ailleurs, il n'y aura plus d'année de césure.

3. Etudes doctorales

3.3. Rapports d'activités directeurs des écoles doctorales A2U

Monsieur le Président accueille les directeurs des Ecoles Doctorales (ED) et leur laisse la parole pour présenter l'activité des ED comme cela est prévu réglementairement. L'ordre des points est modifié.

Monsieur Ahmed El Hajjaji présente l'activité de l'ED STS. Monsieur El Hajjaji remercie Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président pour leur invitation.

L'ED STS comporte 44 unités de recherche au total. En 2021-2022, 707 enseignants chercheurs ont encadré 750 doctorants dont 132 doctorants en D1 et 125 docteurs. 79 doctorants étaient inscrits à l'Université d'Artois. L'ED STS connaît une bonne progression du nombre de CIFRE mais une légère diminution de cotutelles. Il y a une baisse du nombre de doctorants qui peut s'expliquer par une augmentation du nombre de soutenances. La répartition homme/femme est de 51/49. Les doctorants viennent d'une cinquantaine de pays. A l'Université d'Artois, on note une forte augmentation des soutenances et le nombre de doctorants reste stable.

Le recrutement des doctorants se fait sur dossier et auditions et associe les directions des thèses. L'appel à candidature est lancé via ADUM. Les recrutements sont organisés en 4 sessions. Au total, 124 sujets ont été déposés sur ADUM, 259 candidatures reçues, 232 candidats validés, 111 auditions et 132 nouveaux D1.

Les ED organisent les formations doctorales. Une soixantaine de formations est proposée dans le catalogue de formation des ED A2U. Les ED encouragent les doctorants à participer à des manifestations scientifiques et à réaliser des mobilités internationales. Les doctorants peuvent suivre des formations hors catalogue et obtenir des CFD sur justificatifs. En 2021/2022, il y a eu 977 inscriptions aux formations proposées par les ED.

Les ED ont organisé les journées de l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique en mai 2022 qui ont permis l'intervention des référents intégrité scientifique de l'UPJV et de l'UArtois.

Les Doctoriales ont été organisées en juin 2022, 37 doctorants y ont participé. Ils ont travaillé sur des projets de création d'entreprise.

Enfin, les ED ont organisé la finale régionale MT180 avec les universités régionales. La finale régionale 2023 aura lieu à Amiens.

Monsieur Xavier Boniface présente l'activité de l'ED SHS et remercie Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président pour leur invitation.

Monsieur Boniface ne reviendra pas sur les événements organisés conjointement par les deux ED et présentés par M El Hajjaji. L'ED SHS compte 235 HDR ou équivalent dont 57 à l'UArtois dans 8 unités de recherche. 132 doctorants ont été inscrits en 2021-2022 à l'UArtois sur 508 pour l'ED SHS. Monsieur Boniface indique que pour l'année 2022-2023, seul un quart de doctorants sont totalement réinscrits et invite les directeurs de thèses et de laboratoire à demander à leurs doctorants de procéder à leur inscription. Les ED et les bureaux des études doctorales des établissements passent beaucoup de temps dans les relances car il manque toujours des pièces aux dossiers. Les doctorants s'y prennent souvent beaucoup trop tard dans leurs démarches. En 2021-2022, l'UArtois a environ un quart de doctorants étrangers. Il y aurait peut-être une baisse sensible en 2022-2023. Le phénomène semble national. Le conseil de l'ED a pu être exigeant sur certaines candidatures. Le conseil s'est aperçu que s'il n'est pas exigeant lors des candidatures, les doctorats pourraient être laborieux ensuite. Monsieur Boniface invite les directeurs de thèse à inciter les doctorants potentiels à suivre des masters « recherche » et à travailler sur leurs mémoires de master. A l'UArtois, il y a eu un peu plus d'abandons en 2021-2022 mais beaucoup de nouveaux contrats doctoraux. Concernant les soutenances de thèses, il y a eu beaucoup de refus de soutenance par les rapporteurs. Il s'agit souvent de doctorants à temps partiels plus âgés qui ne comprennent pas toujours les objectifs du doctorat. L'UArtois a peu de doctorants au-delà des 6 ans à temps partiel et 3 ans à temps plein. Monsieur Boniface félicite l'UArtois pour le nombre de contrats doctoraux obtenus en 2022 ainsi que le nombre de contrats ENS qui démontre l'attractivité des unités de recherche et des chercheurs. Cela signifie aussi que les enseignants-chercheurs se sont donnés la peine d'aller chercher ces étudiants.

Monsieur Boniface précise que les deux ED travaillent en synergie et souligne le travail de Madame Chloé Brasseur, responsable administrative des ED, qui permet d'assurer cette unité.

Monsieur le Vice-Président s'étonne du nombre d'abandon en 2021-2022. Monsieur Boniface précise que c'est une conjoncture ponctuelle liée à des doctorants qui tardent à se réinscrire.

Monsieur le Président précise que le Conseil Régional a transmis un courrier aux établissements sur une enveloppe de 250 000€ pour l'animation des ED. Les cinq présidents d'universités de la région se sont entendus pour réaliser des projets en commun : organisation de Doctoriales et mutualisation de l'offre de formations.

Monsieur Boniface indique que des Doctoriales régionales sont envisageables mais risquent de rassembler trop de personnes.

Messieurs El Hajjaji et Boniface ont été conviés à deux réunions avec le collège doctoral lillois pour réfléchir à la demande du Conseil Régional mais cela dépend des consignes des Présidents d'Université. Les directeurs d'ED se sont échangés les catalogues de formation. Les Doctoriales resteront certainement par site avec la possibilité d'associer quelques doctorants d'autres sites. M Boniface précise que le coût d'inscription est aussi différent : 150€ pour l'A2U et 900€ pour le site lillois.

Monsieur Jan Goes souhaite attirer l'attention sur certaines démarches administratives :

- Un nouveau formulaire concernant l'attestation d'animation d'une formation doctorale. Le formulaire a été demandé 3 fois (en juin, en septembre et en novembre).

Monsieur Boniface précise que c'est une demande de l'UArtois.

Madame Cyrielle Tirman indique que ce document est nécessaire pour saisir les heures dans Hélico.

- La démarche pour demander l'aide à la mobilité. M Goes a eu l'information suivante : si les doctorants souhaitent avoir une aide à la mobilité, ils doivent demander un formulaire d'aide à la mobilité auprès de la personne en charge au sein de l'établissement d'inscription. Le document doit ensuite être retourné à l'ED qui étudiera la demande. Si l'ED octroie une aide, le formulaire est renvoyé à l'établissement en charge du financement et l'ED établira un bon de commande. L'information sur les justificatifs à transmettre n'a pas été précisée. Cependant, la réponse négative a été obtenue après deux mois car l'ED avait déjà épuisé son budget. Au final, l'unité de recherche prend en charge l'ensemble de la somme engagée.

Monsieur Goes propose à l'ED de couper l'année civile en deux semestres pour répartir les aides octroyées.

Monsieur Boniface est d'accord avec la proposition mais précise que les deux dernières années n'ont pas permis d'avoir une vision claire sur le budget. Il est aussi nécessaire que les doctorants envoient leurs demandes en amont et pas la veille du départ. L'ED a demandé une rallonge de budget qui n'a pas permis de satisfaire tout le monde. Monsieur Boniface espère améliorer les démarches pour l'année à venir.

- Monsieur Goes considère que la lettre de soutien obligatoire du directeur de thèse n'est pas nécessaire car il ne demande pas l'inscription d'un doctorant à l'insu de son plein gré. Après un échange avec M Boniface, Monsieur Goes a eu l'explication de la démarche. L'ED est très attachée à cette lettre de soutien car c'est un engagement de la part des directeurs de thèse. Monsieur le Vice-Président estime que cela doit être décidé au sein du conseil de l'ED.

Madame Nathalie Cabiran souhaite remercier l'ED pour son accueil et reconnaît qu'il y a des éléments à ajuster liés à la jeunesse des ED A2U. Il n'y a que deux personnes administratives pour gérer l'ED. S'il faut avoir de nouveaux événements, il faut peut-être avoir un soutien administratif.

Monsieur Boniface précise qu'un recrutement était prévu mais le poste est toujours à pourvoir. Monsieur Boniface annonce également que le prochain conseil de l'ED se tiendra à l'UArtois.

Madame Valérie Mutelet demande à avoir des informations sur les thèses CIFRE avec des collectivités locales.

Monsieur Boniface explique qu'une réunion a eu lieu à l'UPJV au sujet des CIFRE. Il invite à prendre contact avec l'ANRT.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il y avait eu une intervention sur le dispositif CIFRE il y a quelques années. Il faudrait peut-être en prévoir une nouvelle.

Monsieur Boniface a eu l'information que des administrations pourraient aussi prendre des CIFRE.

Monsieur El Hajjaji rappelle que les lettres de soutien sont obligatoires pour les CIFRE. En dehors des CIFRE, il estime que ces lettres sont rassurantes. Monsieur Boniface estime également que ces lettres apportent des informations complémentaires sur la candidature.

Monsieur Pierre Schneider souhaiterait que le site web de l'ED A2U soit toiletté pour que les informations soient clarifiées.

Madame Oliviane Brodin remercie Monsieur Boniface sur le fonctionnement au sein de l'ED et salue le travail des personnels administratifs. Le dialogue est facile entre les directeurs adjoints. Madame Brodin

estime que les questions posées peuvent relever de procédures administratives. Il semble y avoir trois niveaux de questions :

- La communication au niveau du site web, la page est peu vivante et incomplète. Cependant cela relève du recrutement en cours
- Les procédures qui peuvent être contradictoires, confuses
- Le règlement intérieur permettrait de simplifier les démarches. Madame Brodin peut avoir des demandes de certains collègues mais elle a du mal à y répondre car il y a des réponses tacites, de pratique.

D'après Monsieur Boniface, le point de blocage sur le règlement intérieur passe sur le fait d'avoir un document unique pour les deux ED suite à une demande des Vices-présidents de l'UPJV.

Monsieur le Vice-Président estime que c'est un sujet important qui clarifierait les procédures et simplifierait le traitement pour les personnels administratifs.

Un des sujets de discussion sur le règlement intérieur porte sur la place des votes des doctorants au sein des collèges doctoraux. Au sein de l'ED STS, les doctorants élus votent, ce qui n'est pas le cas au sein de l'ED SHS. En effet, en SHS, 80% des doctorants inscrits ne sont pas financés, il semble donc délicat de faire voter des étudiants non financés pour le financement d'autres doctorants.

Il semble difficile d'avoir un unique règlement intérieur.

Monsieur Boniface tient aussi à remercier Madame Sabrina Lemaitre et toute son équipe qui sont d'excellents relais à l'UArtois, et il les invite à venir les voir à l'UPJV. Monsieur El Hajjaji remercie aussi les équipes de l'UArtois, les dossiers de soutenances sont toujours bien montés.

3.2. Point d'information sur l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

3.4. Charte du doctorant et charte du comité de suivi individuel (vote)

Une réunion a eu lieu entre les Vices-Présidents Recherche et les directeurs des ED. Cette réunion a abouti à une harmonisation de la mise en place de l'arrêté modifié entre les deux ED et à la définition du membre non spécialiste du domaine et du membre extérieur.

Le document fourni dans le cadre du 3.2 reprend et résume les éléments contenus dans la charte du doctorant et la charte du Comité de Suivi Individuel. Il faut surtout retenir que les doctorants qui se réinscrivent en D2, doivent finaliser leur réinscription avant le 31 décembre 2022. Après cette date, ils devront réunir deux CSI en 2023.

La définition du membre non spécialiste du domaine a été précisée. Les ED font confiance aux directeurs de thèses qui devront choisir ce membre et si besoin argumenter leur choix.

Concernant la charte du doctorant, la version modifiée engage le directeur d'établissement et le directeur d'unité qui doivent aussi signer la charte.

Les modifications apportées concernent l'encouragement aux publications en accès ouvert, la prévention sur le harcèlement, la sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité scientifique.

Il reste un point à discuter concernant les demandes de réinscription qui sont accompagnées d'un rapport sur le CSI et d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux pour les STS. L'ED SHS n'a pas souhaité ajouter ce rapport.

Monsieur le Vice-Président estime que partant du fait que le rapport d'avancement doit être fourni au CSI, le document existe déjà et il n'y a pas de difficultés à le déposer sur Adum et propose de conserver le fonctionnement de l'ED STS.

La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité pour les deux chartes.

3.1. Attribution des allocations doctorales 2022 (vote)

Le tableau recensant les attributions a été modifié avec une nouvelle cotutelle avec l'Université de Rabat. Le directeur de thèse est Monsieur Gabor Orosz.

La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité.

3.5. Avis sur la désignation de Madame Pauline GUINARD en tant que rapporteur de la soutenance de thèse de Madame Léa DONGUY

L'arrêté du 25 mai 2016 permet à des personnes non HDR d'être rapporteur dans le cadre d'une soutenance de thèse si cette personne a une compétence spécifique permettant d'apporter un éclairage particulier sur la thèse.

L'école doctorale a émis un avis favorable.

La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité.

3.6. Avis sur la désignation de Madame Pauline LEMAIGRE-GAFFIER en tant que rapporteur de la soutenance de thèse de Monsieur Gatien WIEREZ

Monsieur Pierre Schneider demande la correction de quelques erreurs de forme sur le document.

La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité.

1.2. Approbation du procès-verbal de la Commission Recherche du 23 septembre 2022 (vote)

La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité.

1.3. Information sur le dépôt des pré-propositions dans le cadre de l'appel à projets générique 2023 de l'ANR

27 pré-propositions ont été déposées ce qui correspond à une moyenne habituelle. Monsieur le Vice-Président souligne la progression du CREHS. Il explique également que le CRIL n'a pas déposé de dossiers cette année ayant obtenu 4 projets sur l'appel 2022. Le LBHE est toujours dynamique, l'UREPSSS et l'UCCS se maintiennent. Il estime que le LGCgE et le LGI2A auraient pu déposer un peu plus.

2. Financements et conventions de Recherche

2.1. Demandes de financement au titre du « Bonus Qualité Recherche » (vote)

Le BQR est financé par un prélèvement sur les dotations des laboratoires, une dotation de l'université et un prélèvement sur les frais de gestion. Le montant global est réparti dans les DIMs. Les responsables de DIM ont réuni les directeurs de laboratoire. Monsieur le Vice-Président a exprimé son opinion lors de la réunion des Directeurs d'unités et rappelle que les crédits BQR ont vocation à financer des projets entre les chercheurs, entre les laboratoires mais pas des projets individuels.

Un Contrat Objectifs Moyens sera établi avec les responsables des DIM.

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Jean-Philippe Lecointe.

Des arbitrages ont été faits, la proposition a suivi la ligne de conduite des années précédentes, les choix ont été bienveillants. Monsieur Lecointe s'engage à refuser les projets qui ne seront pas dans les lignes directrices du DIM 1. Monsieur Lecointe rappelle les priorités : les projets inter-DIM, les projets inter-laboratoires, les jeunes chercheurs et enfin les autres demandes. Ce n'est pas parce qu'un laboratoire est étiqueté par un DIM qu'il est prioritaire. Le CDEP a déposé un projet dans le cadre du DIM1 qui était en totale adéquation avec le DIM1.

Monsieur le Vice-Président insiste sur le fait que les périmètres des DIM ne sont pas figés. Les chercheurs en sciences dures peuvent rejoindre le DIM 2 comme cela se fait autour de la Waide. Monsieur le Vice-Président y sera particulièrement vigilant pour la prochaine campagne.

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Madame Weber.

Madame Weber remercie tous les collègues qui ont déposé dans le DIM2 ce qui montre le dynamisme des laboratoires. Elle rejoint les propos de Monsieur le Vice-Président et Monsieur Lecointe, le périmètre du DIM2 est ouvert. L'expertise des BQR permet aux directeurs d'unités de prendre connaissance des projets en émergence dans les autres laboratoires. Cela pose la question de faire un bilan sur les catégories présentes dans le DIM2 et de faire évoluer la thématique par rapport au succès obtenu grâce à ces mêmes DIMs.

Dans le Hors DIM, le LBHE a déposé un beau projet autour de la barrière rénale. Grâce à un BQR en 2012, le LBHE a développé la barrière intestinale qui a permis de développer de nouvelles collaborations. Aujourd'hui, le LBHE souhaite travailler sur la barrière rénale humaine.

2.2. Demandes de financement au titre du dispositif « Visiting Professors » (vote)

La cartographie a été précisée à nouveau lors de la réunion des directeurs d'unités. La cartographie est dynamique, elle n'est pas figée. Elle sera à nouveau présentée dans une prochaine Commission Recherche. De belles coopérations se mettent en place. Le budget prévu était de 50 000€, cependant les billets d'avions ont beaucoup augmenté. Pour la campagne 2023, les demandes pour les collègues sud-américains ont été écartées. Les aides allouées sont inférieures à l'enveloppe prévue afin de prévoir d'éventuelles augmentations de budget.

La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Frédéric Leburgue informe que l'appel à projets allocations de recherche 2023 sera présenté au vote de la Commission Permanente du 22 novembre. Les dépôts sont attendus pour le vendredi 3 février 16 heures sur la plateforme Galis. Les pièces définitives des accords de cofinancement seront attendues pour le 5 juin 2023.

Le Président,

Pasquale MAMMONE

